

# ASSISTANCE TECHNIQUE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) accompagne les EPCI à la réalisation d'un diagnostic territorial de l'exercice des compétences eau et assainissement sur leur territoire, en prévision du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes.

## L'INTERVENTION DU SATE EN DÉTAIL

### ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Réalisation d'un état des lieux sommaire de l'exercice des compétences sur le territoire
- Assistance au recrutement d'un bureau d'études dans le respect du code de la commande publique
- Assistance dans le suivi des études
- Assistance à la collectivité dans le choix des modalités de transfert
- Lien avec les co-financeurs et les Services de l'Etat
- Accompagnement de la collectivité dans la définition d'une stratégie de transfert des compétences

## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN DÉTAIL

### LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL COMPREND LES PRESTATIONS SUIVANTES :

1. Recueil des données techniques, administratives et financières des Services d'eau et d'assainissement de l'EPCI
2. Analyse du fonctionnement des Services d'eau et d'Assainissement de l'EPCI
3. Proposition de scénarios de gestion des compétences avec analyse et estimatif des besoins humains, matériels et financiers
4. Prospective à long terme et impact sur le prix de l'eau

## MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU SATE (Tarif 2021) :

Les prestations du SATE font l'objet d'une rémunération calculée en fonction de la population desservie par le service public d'eau.

FORFAIT PAR TRANCHE DE POPULATION	ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL
Du 1 <sup>er</sup> au 5 000 <sup>ème</sup> habitant	0,30 € par habitant
Du 5 001 <sup>ème</sup> au 10 000 <sup>ème</sup> habitant	0,20 € par habitant
À partir du 10 001 <sup>ème</sup> habitant	0,10 € par habitant

avec un forfait minimal de rémunération de 300 €.

Pour assurer ses missions, le SATE bénéficie de subventions des Agences de l'Eau.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

N'hésitez pas à nous contacter :

Département de la Meuse / Direction de la Transition écologique /  
Service de la Préservation de l'Eau

> Tél: 03 29 45 77 63      [transition.ecologique@meuse.fr](mailto:transition.ecologique@meuse.fr)

